



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195.01343-2024.03.08-2024.07.03DEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

Le sept mars deux mille vingt-quatre à vingt et une heures , le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, M. Fabien PIVETTE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Nathalie JULIAT, M. Albert ALFANDARI, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Christine VISINE

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jules MORTEO pouvoir à Stéphane CARTEADO
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Pascal VAUZELLE
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Sophie LEVASSEUR
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à Nathalie JULIAT

Absente : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE,

N°20240703-13 : Demande de subventions auprès du Département du Val d'Oise pour l'insonorisation des salles de l'école de musique

L'école de musique de Champagne-sur-Oise est situé rue des Sablonnets.

155 élèves fréquentent cette école.

Le bâtiment est composé de 6 salles affectés aux cours collectifs et individuels.

Les salles n'offrent pas le confort acoustique indispensable à une pratique musicale et à une cohabitation de cours entre salles.

Il a été prévu d'équiper en 2024 deux salles, avec des matériaux aux murs et au sol qui limiteraient la transmission et la réverbération des sons.

Pour cela, les matériaux suivants seront mis en œuvre dans les deux salles :

- Installation d'un sol souple
- Pose de plaques isolantes sur les murs

Le montant des travaux est estimé à 18 365.89 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 février 2024,

Considérant les travaux inscrits au budget primitif 2024 et notamment ceux concernant l'insonorisation des salles de l'école de musique pour un coût de 18 365,89€ HT,

Considérant que le Département propose un dispositif de financement « fonds scolaires » pour lequel l'équipement des écoles élémentaires en volets roulants pourrait être éligible,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix pour dont 4 pouvoirs)

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Département du Val d'Oise,

APPROUVE le plan de financement suivant :

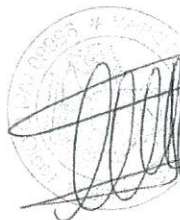
DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Travaux	18 365,89 €	Département du Val d'Oise	25,00 %	4 591,47 €
		Autofinancement		13 774,42 €
TOTAL HT	18 365,89 €			18 365,89 €

DIT que la commune de Champagne-sur-Oise s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme
Champagne-sur-Oise, le 8 mars 2024

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 01/03/2024

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Dont pouvoirs : 4